Image not found or type unknown

Appel ordonnance cour d'appel

Par **New Personne**, le **07/03/2014** à **10:18**

Bonjour à toutes et tous,

J'ai reçu une ordonnance de la Cour d'Appel dans laquelle il m'est indiqué que **le délai de déféré est de 15 jours à compter de la notification**.

Je souhaite faire appel de la décision de la Cour d'Appel.

Pouvez-vous m'expliquer, **ce qu'est [s]un déféré[/s]** et **comment utiliser ce droit** ?

Il est également indiqué dans l'ordonnance que la nature de l'acte de saisine est une **déclaration d'appel valant inscription au rôle**. Pouvez-vous m'éclairer sur la **signification de [s]l'inscription au rôle[/s]** ?

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement,

New Personne

Par **Marc WAHED**, le **07/03/2014** à **16:22**

Bonjour,

quelle est la juridiction en première instance qui a rendu l'ordonnance?

Pour faire appel, normalement la présence d'un avocat est obligatoire et vous avez 15 jours pour faire appel à partir du moment où le jugement vous a été signigié par acte de Huissier.

Quand vous effectuez une déclaration d'appel, l'affaire est enregistrée par la juridiction et cela s'appelle l' inscription au rôle.

Je reste à votre disposition

Marc WAHED
Avocat Barreau de Marseille

Par **New Personne**, le **09/03/2014** à **20:22**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

La présence obligatoire d'un avocat n'est nullement mentionnée dans les textes.D'autre part, le jugement ne m'a absolument pas été signifié par huissier.

Quelqu'un d'autre peut-il m'expliquer ce qu'est un déféré ?

D'avance merci,

Bien cordialement,

New Personne

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés